

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 SEPTEMBRE 2023

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 14 septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué le 08 septembre 2023, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick BOURDEAUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15, Présents : 9, Votants : 14.

Étaient présents : Patrick BOURDEAUX, Didier JODIN, Arnaud GOEPP, Fabrice LECLERC, Monique BOURDEAUX, Adrien FARÉ, Julien THORON, Mélanie DELANGE, Laurent JOUFFROY.

Absent(s) : Brunhilde JENNY pouvoir à Monique BOURDEAUX
Sandrine HAGNIER pouvoir à Mélanie DELANGE
Christelle VAN ASSCHE pouvoir à Fabrice LECLERC
Laurent DUVAL pouvoir à Julien THORON
Natacha VICHEMONT
Frédéric FONTAINE pouvoir à Patrick BOURDEAUX

Secrétaire de séance : Monique BOURDEAUX

1- Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2023

Vote à l'unanimité.

2-Autoriser le Maire à demander une subvention auprès du département au titre du programme 2023 amendes de police

Après avoir pris connaissance du projet de sécurisation des écoles, le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du département.

Dépenses	HT	Recettes	HT	TAUX %
Travaux de voirie et sécurisation des écoles	27 191 €	Département	21 753 €	80
		Région		
		Département		
		Autres		
		Autofinancement	5 438 €	20 %
Total	27 191 €	Total	27 191 €	

Montant HT de la subvention du département sollicité : 21 753 €

Monsieur FARÉ demande à Monsieur le Maire si pour l'implantation des crayons signalant une école doit faire l'objet d'une autorisation ABF et si cela ne va pas déranger le passage des poussettes.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas besoin de l'avis ABF pour du mobilier urbain et que l'emplacement des crayons signalant une école sera positionné avant le cimetière quand on arrive de la mairie, ce qui laisse de la place pour le passage de poussettes.

Monsieur FARÉ demande à Monsieur le Maire si les dépenses seront inscrites en investissement et que le projet de délibération indiquant le TTC soit corrigée. De plus, il souhaite savoir si la TVA sera récupérée sur cette dépense.

Monsieur le Maire indique que les dépenses seront bien en investissement et que le projet de délibération n'indiquera pas le TTC sur le plan de financement.

Monsieur JODIN indique que la TVA sera neutralisée car on va la récupérer l'année suivante sur la demande de la FCTVA.

3- Election de deux membres au sein du CCAS

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de plusieurs démissions de membres du CCAS, il convient de compléter l'équipe CCAS.

Monsieur le Maire indique avoir reçu deux candidatures pour rejoindre le CCAS, à savoir :

Philippe TURQUETY

Marie DUFAUT

Monsieur le Maire informe que le CCAS a validé lors de sa dernière commission les deux candidatures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'élire Philippe TURQUETY et Marie DUFAUT membres du CCAS.

4- Modification des tarifs cantine, goûter et périscolaire

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de l'augmentation significative des matières premières, les repas de nos prestataires ont augmenté de 7,49%.

La commission enfance propose les nouveaux tarifs suivants au 1^{er} octobre :

Cantine : 4,60€ → 4,90€

Goûter : 0,60€ → 1€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'augmentation tarifaire indiqué ci-dessus.

Monsieur THORON souhaite qu'un mail soit envoyé aux familles afin d'indiquer les raisons de cette augmentation.

5- Décision modificative n°1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de la décision modificative n°1 sur le budget de l'exercice 2023 en section Investissement :

INVESTISSEMENT - RECETTE							
CRÉDITS OUVERTS				CRÉDITS FERMES			
Chapitre	Compte	Intitulé	Montants	Chapitre	Compte	Intitulé	Montants
041	2031	Frais d'étude	3 500 €	010	10222	FCTVA	-3 500 €
Total			3 500 €	Total			-3 500 €

Questions diverses :

Madame DELANGE indique avoir une question de Madame HAGNIER absente ce soir. Elle indique que la salle des fêtes n'a toujours pas d'internet.

Monsieur GOEPP informe que c'est en cours.

Monsieur LECLERC souhaite faire le point concernant l'éclairage public, il constate que plusieurs luminaires ne fonctionnent pas.

Monsieur le Maire indique que nous devons faire appel à une entreprise pour les réparer et qu'ils ne soient plus en défaut, les lampadaires en question sont dans la rue Normande, rue de la Croix rouge et rue de Boulaincourt, le délai de réparation dépend de la réparation à entreprendre.

Certaines rues sont en LED suite à l'enfouissement des réseaux comme le Cheneau, Chemin neuf et une partie de la rue du pont d'aulne et d'autre encore en mercure.

Monsieur le Maire a commencé à lancer une étude pour passer les lampadaires restant en LED.

Monsieur LECLERC indique qu'il serait préférable de faire une communication via Facebook afin d'informer les habitants.

Monsieur le Maire indique qu'il recherche activement une entreprise pour procéder à la pose et la dépose des décorations de Noël ainsi que le test de bon fonctionnement des luminaires avec les habilitations nécessaires et la nacelle adéquate, il attend un retour de la CCCY s'ils ont des contacts à lui donner.

Monsieur FARÉ demande pour quelle raison Monsieur le Maire ne souhaite plus réaliser la mise en place des décorations de Noël à titre gratuit comme chaque année.

Monsieur le Maire indique qu'on lui a assez reproché de réaliser des travaux par sa société pour la mairie via les réseaux sociaux.

Monsieur JODIN indique qu'il n'a pas comptabilisé cette dépense au budget car chaque année la société PAT-ELEC ne nous facture pas la pose et dépose ainsi que les vérifications du bon fonctionnement des décorations de Noël, est-ce possible que cette année à titre exceptionnel on puisse laisser la société PAT-ELEC intervenir pour l'installation des décorations de Noël avec l'accord du Conseil municipal.

Monsieur THORON souhaite faire un retour de la réunion des parents. Il a pu constater que les parents avaient tous compris le règlement intérieur mais espéraient une certaine souplesse par rapport à la taille de la commune.

La commission enfance va faire le point sur les réclamations des parents qui ont été évoquées lors de cette réunion.

Monsieur le Maire indique qu'il faut respecter le règlement et qu'il n'y aura pas de cas par cas.

Séance levée à 20h16